



7, rue du docteur Pesqué
93308 Aubervilliers Cedex

Tél : 01.48.39.51.02 – 01.48.39.51.03

Fax : 01.48.39.51.04

Mail : vie.associative@mairie-aubervilliers.fr

Mail : rel-inter@mairie-aubervilliers.fr

Aubervilliers, le 05/08/2020

Objet : Campagne des demandes de subvention municipale 2021

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer l'ouverture de la campagne des demandes de subvention municipale 2021. Ce moment marque le début de l'année scolaire et, en général, la reprise de vos activités associatives. C'est également un moment important pour moi, nouvellement nommée Maire-adjointe à la vie associative, qui va nous permettre de nous rencontrer et d'échanger sur vos projets.

Vous le savez, la Ville attribue des subventions de fonctionnement et d'investissement. Les subventions ont donc pour objectif de soutenir le développement de votre association qui doit inscrire son activité localement, au service des habitant.e.s d'Aubervilliers, dans l'intérêt général. Elle doit, malgré toutes les difficultés liées au renouvellement des instances dirigeantes, favoriser un fonctionnement démocratique, ainsi qu'une mixité générationnelle, sociale et de genre au sein de ses membres.

Outre ces critères généraux, la Ville cherche à soutenir et développer l'action dans les domaines liés à :

- Un épanouissement des enfants et des jeunes, à travers l'accès aux loisirs pour tous, le soutien à la scolarité et à la parentalité, l'orientation et l'insertion socioprofessionnelle ;
- La nature et le cadre de vie, à travers les actions liées à la propreté en ville, au développement du jardinage en ville et des mobilités douces ;
- L'animation socioculturelle des quartiers, à travers le soutien d'activités de proximité permettant la mixité sociale, générationnelle et de genre ;
- L'offre linguistique sur la Ville qu'il s'agisse de cours de français mais aussi de cours de langues étrangères.

Les demandes de subvention sont donc instruites au regard du respect de ces critères. J'attire donc votre attention sur l'importance de bien présenter l'ensemble de votre action et le budget correspondant.

Par ailleurs, la circulaire n°6166 du 6 mai 2020 prévoit une souplesse quant à la production des comptes-rendus financiers et d'activités au titre de l'année 2019. Ainsi, les associations ayant bénéficié d'une subvention en 2019 et qui n'ont pas encore transmis les bilans au service vie associative ont un délai supplémentaire jusqu'au 10 août 2020.

Je rappelle que l'obtention de la subvention municipale n'est pas automatique. La Ville peut en effet juger que les mises à disposition en nature (local, matériel, aide à la communication, etc.) sont suffisantes au développement du projet. Chaque année est ainsi l'occasion de mettre en rapport les propositions des associations et les besoins connus de la population de la ville.

La date limite pour déposer vos demandes est fixée au **vendredi 30 octobre 2020 inclus**. Vous trouverez joint le formulaire simplifié, ainsi que la liste des documents à fournir, qui sont à transmettre :

- **Signés par courrier ou à déposer** à l'adresse : Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales – 7 rue du Docteur Pesqué – 93 300 Aubervilliers ;
- **ET par mail sous format WORD** (signature non obligatoire) par mail à : vie.associative@mairie-aubervilliers.fr

Pour vous accompagner, le service Vie Associative est à disposition et vous pouvez le contacter au 01 48 39 51 03.

Je reste moi-même à votre disposition et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sandrine Désir

Maire-adjointe à la vie associative

